

Image not found or type unknown



Donation entre epoux apres un accident vasculaire cerebral

Par **lilou33**, le **09/04/2013** à **13:33**

BonjourrrrrVoila mon pere a eu un AVC (accident vasculaire cerebral) le 12/09/04, il est decede le 14/12/12 et j'apprend par le notaire qu'il as signé une donation entre epoux le 11/05/08 soit 8 mois apres son AVC. Je souhaitais savoir si cela est possible dans la mesure ou mon pere apres son AVC etait tres diminué aussi bien physiquement que mentalement.rnrnMerci de vos reponses